

l'exécution du bornage des concessions de mines ; VII, 66.

CIRCULAIRE, du 7 mars 1898, relative à l'instruction des demandes en concession de mines présentées par des personnes détenant déjà des concessions de même nature ; VII, 113.

— 1^{er} septembre 1898, relative à l'envoi à l'administration centrale, d'un exemplaire des arrêtés préfectoraux intervenus en matière de police des mines et des carrières ; VII, 451.

— 31 octobre 1898, portant envoi d'instructions en ce qui concerne l'enquête et l'instruction des demandes en concession de mines ainsi que des demandes en extension, fusion, réunion, etc., de concessions de mines ; VII, 476 : *erratum*, VIII, 155.

— 10 janvier 1899, relative à l'interprétation à donner au paragraphe 2 de l'article 9 du règlement-type d'exploitation des carrières : VIII, 28.

— 8 février 1899, relative au mandatement, par l'ingénieur en chef des mines, des indemnités dues aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, ainsi qu'à la remise des mandats aux ayants-droit, par l'intermédiaire des maires ; VIII, 73.

— 3 mai 1899, portant envoi de formules imprimées d'un nouveau modèle, pour l'établissement du travail annuel des redevances sur les mines, avec les instructions nécessaires pour leur rédaction ; VIII, 380.

— 11 juillet 1899 (*Circulaire interministérielle : Travaux publics et Commerce et Industrie*) portant

envoi de nouvelles instructions en ce qui concerne les déclarations et enquêtes des accidents survenus dans les mines, minières et carrières ; VIII, 473.

CIRCULAIRE, du 25 septembre 1899, portant envoi d'instructions pour l'application du décret du 8 septembre 1899 (redevances sur les mines : suppression des comités de proposition) ; VIII, 559.

— 25 novembre 1899, portant envoi d'instructions en vue d'un prochain renouvellement triennal des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (aménagement, s'il est possible, d'un compartiment d'isolement dans la salle de vote ; limitation du nombre des représentants de l'exploitant dans la salle) ; VIII, 640.

— 8 décembre 1899, modifiant la circulaire du 1^{er} août 1890, relative à la réglementation de l'emploi des explosifs dans les mines grisouteuses et dans les mines poussiéreuses à poussières inflammables ; VIII, 667.

— 27 janvier 1900, insistant, pour que le travail annuel des redevances sur les mines soit toujours établi et expédié aux époques réglementaires ; IX, 27.

— 9 mars 1900, formulant diverses recommandations sur les modifications à apporter à certaines lampes de sûreté du type Mueseler ; IX, 133.

— 9 mars 1900, déléguant aux préfets la faculté d'autoriser l'ouverture des conférences mixtes et de l'enquête d'utilité publique, en ce qui concerne l'établissement des chemins de fer miniers ; IX, 134.

CIRCULAIRE, du 14 mars 1900, prescrivant une enquête sur les mines inexploitées ; IX, 135.

— 27 avril 1900, relative au mandatement et au recouvrement des indemnités dues aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (établissement de l'état-matrice par les soins de l'ingénieur en chef des mines et production, en simple expédition, par le délégué, de l'état détaillé de ses visites) ; IX, 166.

— 25 août 1900, relative à la désignation des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs parmi les personnes admises à visiter l'Exposition universelle de 1900 ; IX, 433.

— 6 décembre 1900, relative à la mise en correspondance directe pour l'envoi des états de visite d'une part et pour celui des mandats de paiement d'autre part, des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs avec les ingénieurs en chef des mines ; IX, 541.

— 10 décembre 1900, portant envoi d'instructions pour une

surveillance active des exploitations de carrières ; IX, 542.

CIRCULAIRE, du 14 décembre 1900, portant envoi d'instructions en vue de l'application immédiate de diverses mesures de sécurité au sujet de l'emploi et de l'approvisionnement de la dynamite dans les mines, minières et carrières ; IX, 543.

— 20 février 1901 (*Circulaire du ministre de la justice aux procureurs de la République*), relative à la répression des infractions aux règlements sur les carrières ; X, 71.

— 28 février 1901, complétant les instructions de la circulaire du 7 mai 1894, en ce qui concerne la procédure de déchéance et la mise en adjudication des mines inexploitées ; X, 81.

— 8 juin 1901, portant envoi d'instructions pour l'application de la loi du 25 mars 1901 modificative de la loi du 8 juillet 1890 sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (opérations électorales) ; X, 178.

HUITIÈME SECTION

APPAREILS ET RÉCIPIENTS A VAPEUR ET A GAZ

Appareils et bateaux à vapeur.

CIRCULAIRE, du 13 janvier 1892,

indiquant les règles à suivre par les commissions de surveillance

des bateaux à vapeur naviguant dans les eaux maritimes, en ce qui concerne les poursuites à

exercer contre les auteurs d'accidents survenus à bord de ces bateaux ; I, 16.

CIRCULAIRE, du 13 mai 1892, relative au choix des éprouvettes destinées aux essais de métal, dans les enquêtes sur les accidents d'appareils à vapeur ; I, 234.

— 27 décembre 1892, relative à la tenue, par les commissions de surveillance de bateaux à vapeur, d'un registre d'épreuves des chaudières et récipients (registre d'ordre E. V. B.) ; I, 390.

— 27 décembre 1892, portant envoi d'instructions pour l'application des articles 6 et 7 de la loi du 18 juillet 1892, relatifs aux droits d'épreuve des appareils à vapeur ; I, 397.

— 15 mars 1893, portant envoi d'instructions en vue de la réorganisation des commissions de surveillance de bateaux à vapeur (navigation maritime) conformément au décret du 1^{er} février 1893 ; II, 68.

— 30 mars 1893 (Circulaire complétant la précédente) ; II, 70.

— 6 avril 1893 (Circulaire de la Direction générale des contributions directes) relative au recouvrement des droits d'épreuve des appareils à vapeur ; II, 223.

— 26 avril 1893, relative à l'instruction des demandes en délivrance des brevets de service aux mécaniciens de la marine marchande ; II, 236.

— 29 avril 1893, relative à la répression des infractions commises par les propriétaires de certains bateaux à vapeur, notamment des yachts de plaisance

circulant sur les fleuves et rivières ; II, 257.

CIRCULAIRE, du 9 janvier 1894, relative à la rédaction des rapports et avis du service des mines sur les accidents d'appareils à vapeur ; III, 45.

— 5 mai 1894 (Circulaire du ministre de la justice aux procureurs généraux) relative à l'instruction judiciaire des accidents d'appareils à vapeur ; III, 315.

— 14 décembre 1894, relative à l'application de l'article 46 du décret du 1^{er} février 1893 (bateaux à vapeur dispensés de mécaniciens brevetés ; examen des ouvriers préposés à la conduite des appareils) ; III, 605.

— 31 juillet 1895, recommandant de proposer comme membres des commissions de surveillance (navigation maritime), les mécaniciens retraités de la marine marchande ; IV, 384.

— 23 septembre 1895, portant envoi d'instructions pour l'exécution des épreuves des appareils à vapeur ; IV, 447.

— 29 novembre 1895 (Circulaire du ministre de la marine) relative à la surveillance des appareils à vapeur placés à bord des bateaux de pêche à voiles ; IV, 528.

— 13 décembre 1895 (travaux publics) (même objet que la précédente) ; IV, 527.

— 23 décembre 1895, relative à l'intervention du service de l'inscription maritime concurrentement avec les commissions locales, en vue de la surveillance des bateaux à vapeur ; IV, 530.

CIRCULAIRE, du 10 avril 1896, relative au concours à prêter par les maires en vue de faciliter la surveillance des locomobiles ; V, 324.

— 25 juin 1896, rappelant que les commissions de surveillance des bateaux à vapeur (navigation maritime) n'ont pas à intervenir pour la fixation du nombre maximum des passagers pouvant être reçus à bord, question ressortissant aux autorités maritimes ; V, 392.

— 31 juillet 1896, relative à la rédaction de l'état-matrice concernant les droits d'épreuve des appareils à vapeur ; V, 425.

— 1^{er} septembre 1896, portant envoi de recommandations au sujet de la constitution défectueuse de certains types de tambours sécheurs, contenant de la vapeur sous pression, employés dans les papeteries ; V, 488.

— 22 septembre 1896, portant envoi d'instructions en ce qui concerne la vérification, par les commissions de surveillance de bateaux à vapeur (navigation maritime), de la puissance d'évacuation des soupapes de sûreté des chaudières ; V, 491.

— 7 décembre 1896, portant envoi des modèles des formules imprimées dont il devra être fait usage pour le service de surveillance des appareils à vapeur placés à bord des bateaux (navigation maritime) ; V, 624.

— 27 avril 1898, relative à l'application du titre V du décret du 30 avril 1880 à tous les récipients de vapeur susceptibles de développer une pression effective appréciable ; VII, 347.

CIRCULAIRE, du 7 mai 1898, portant envoi d'instructions en ce qui concerne les attributions des commissions de surveillance de bateaux à vapeur (navigation maritime) ; VII, 361.

— 11 juin 1898, relative aux conditions d'épreuve des cylindres lessiveurs à revêtements céramiques internes, employés dans les papeteries ; VII, 380.

— du 26 juillet 1898, relative à l'admission dans les commissions de surveillance de bateaux à vapeur naviguant sur mer, de tous les commissaires de l'inscription maritime dont les quartiers se trouvent compris dans le ressort des dites commissions ; VII, 400 ; *erratum*, p. 596.

— 19 décembre 1898, relative à la délivrance de permis de navigation pour les bateaux à vapeur destinés à naviguer successivement en eau douce et sur mer ; VII, 553.

— 4 janvier 1899, relative aux recommandations à adresser aux usagers d'appareils à vapeur, sur les dangers que présente l'accumulation de quantités notables d'eau condensée dans les tuyauteries ; VIII, 27.

— 14 juin 1899, rappelant les instructions contenues dans la circulaire du 10 avril 1896, relative à la surveillance des locomobiles ; VIII, 430.

— 3 avril 1900, portant envoi d'instructions en vue de l'observation des prescriptions de l'article 36 du décret du 30 avril 1880 (visites complètes des chaudières fonctionnant à terre) et transmettant en même temps

un nouveau modèle du bulletin signalétique à annexer aux rapports sur les explosions de ces appareils; IX, 153.

CIRCULAIRE, du 3 avril 1900, portant envoi d'instructions en vue de l'observation des prescriptions des articles 65 du décret du 9 avril 1883 et 48 du décret du 1^{er} février 1893 (visites complètes des chaudières placées à bord des bateaux) et transmettant en même temps un nouveau modèle du bulletin signalétique à annexer aux rapports sur les explosions de ces appareils; IX, 158.

— 5 avril 1900, relative aux facilités à accorder aux yachts de plaisance français et étrangers admis à stationner sur la Seine, à Paris, pendant l'Exposition universelle de 1900; IX, 164.

— 7 juillet 1900, relative aux recommandations à adresser aux usagers d'appareils à vapeur, en ce qui concerne la fermeture des diverses portes des fourneaux de chaudières (portes de boîtes à

tubes, de boîtes à fumée, de foyers, etc.); IX, 235.

CIRCULAIRE, du 6 octobre 1900, rappelant les instructions contenues dans la circulaire du 31 juillet 1893 (admission dans les commissions de surveillance de bateaux à vapeur, des mécaniciens retraités de la marine marchande); IX, 478.

— 30 octobre 1901, renouvelant les recommandations précédemment faites au sujet des prescriptions des articles 65 du décret du 9 avril 1883 et 48 du décret du 1^{er} février 1893 (chaudières placées à bord des bateaux, visites complètes de ces appareils) et signalant en même temps les précautions à prendre pour la fermeture des portes de chaudières (portes de boîtes à tubes, de boîtes à fumée, de foyers, etc.); X, 363.

— 18 décembre 1901, relative aux épreuves des appareils à vapeur construits, par l'industrie privée, pour l'administration de la guerre, sous la direction du service de l'artillerie; X, 403.

Gaz comprimés ou liquéfiés.

CIRCULAIRE, du 15 décembre 1897, relative aux épreuves auxquelles doivent être soumis les récipients de gaz comprimés ou liquéfiés destinés à être transportés par chemins de fer; VI, 519.

— 5 janvier 1898, relative à la date de mise en application de l'arrêté ministériel du 12 novembre 1897, en ce qui concerne les récipients de gaz comprimés ou liquéfiés (renvoi du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 1898); VII, 10.

CIRCULAIRE, du 24 mars 1898, relative au recouvrement des frais de tournées occasionnées par les épreuves et vérifications des récipients de gaz comprimés ou liquéfiés; VII, 115.

— 18 avril 1898, portant envoi d'instructions sur les écritures à tenir par le service des mines en ce qui concerne le recouvrement des taxes dues pour les épreuves et vérifications des récipients de gaz comprimés ou liquéfiés, VII, 332.

Automobiles.

CIRCULAIRE, du 10 avril 1899, portant envoi d'instructions pour l'application du décret du 10 mars 1899, relatif à la circulation des automobiles; VIII, 344.

— 12 février 1900, relative à l'application du décret du 10 mars 1899 aux automobiles non munis du dispositif de marche en arrière, mais construits antérieurement à la promulgation de ce décret; IX, 59.

— 13 novembre 1900, relative aux frais de déplacements occasionnés au personnel du service des mines par l'application du règlement du 10 mars 1899 sur les automobiles (imputation sur les crédits alloués aux fonctionnaires et agents, ces frais ne pouvant être mis à la charge des propriétaires d'automobiles); IX, 505.

CIRCULAIRE, du 11 septembre 1901, portant envoi d'instructions pour l'application du décret du 10 septembre 1901 et de l'arrêté ministériel du 11 du même mois relatifs aux plaques d'identité et aux immatriculations des automobiles; X, 337.

— 16 décembre 1901, portant envoi de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1901 relatif aux dimensions des plaques d'identité et des numéros d'immatriculation des motocycles (tricycles et quadricycles automobiles) et des motocyclettes (bicyclettes à moteur); X, 400.

— 17 décembre 1901, relative à la circulation des automobiles non encore vendus par le constructeur; X, 401.

NEUVIÈME SECTION

CHEMINS DE FER (*)

CIRCULAIRE, du 3 juillet 1891 (*), relative au tarif à appliquer au transport des explosifs Favier; I, 224.

— 23 janvier 1892 (*), relative au nettoyage des quais des gares; I, 20.

CIRCULAIRE, du 22 avril 1892 (*), relative à une modification de la nomenclature annexée à la circulaire du 14 décembre 1889 (composition des boîtes de secours); I, 219.

— 25 avril 1892 (*), complétant

(*) Les circulaires marquées d'un astérisque (*) ont été adressées aux administrateurs des Compagnies.